

---

[Imprimer](#)

## **La Société du Grand Paris publie un “kit de l’économie circulaire”**

Image

---

**La Société du Grand Paris (SGP) a publié un « kit de l'économie circulaire » à l'attention des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des entreprises de travaux, des fabricants de matériaux dans le but d'augmenter le réemploi et le recyclage des terres franciliennes.**

« L'Ile-de-France fait face à un réel défi en termes de consommation des ressources naturelles et de gestion des déchets, indique la SGP dans son « kit de l'économie circulaire ». Favoriser le réemploi des matériaux et le recyclage des déchets au sein des projets d'aménagement et de construction du territoire permettrait [...] de limiter la consommation des ressources naturelles »

Alors que la construction du Grand Paris express va générer 45 millions de tonnes de terres excavées sur une quinzaine d'années, son maître d'ouvrage a, dès sa constitution, mis en œuvre une démarche de valorisation des terres excavées, dont les premiers retours sont formalisés dans le document publié. Pour l'heure, en effet, les matières secondaires se trouvent souvent sous-employées : classiquement, les bétons concassés sont valorisés en sous-couche routière et les terres excavées servent à réaménager les carrières.

## **Outils de calcul du taux d'utilisation des écomatériaux**

Or de nombreuses autres possibilités de valorisation existent : ainsi, les terres peuvent être utilisées dans la fabrication de béton servant à de nombreux aménagements urbains ou en support de végétalisation. Encore faut-il mieux connaître leurs caractéristiques, variables selon l'endroit où elles sont excavées en Ile-de-France. D'où l'intérêt du travail de caractérisation auquel la SGP s'est livrée et dont elle communique des résultats détaillés.

Le kit comprend également des outils de calcul du taux d'utilisation des écomatériaux et des fiches de formulation pour certains des écoproduits pouvant être fabriqués avec des terres excavées, comme des blocs de béton empilables. Mais le réemploi des terres ou leur utilisation pour fabriquer des écomatériaux implique un changement des modes de travail de toute la filière, du maître d'ouvrage à l'opérateur de valorisation, sans oublier le maître d'œuvre, le fabricant de matériaux et l'entreprise de travaux. C'est pourquoi ce kit liste également les compétences nécessaires à la montée en puissance de l'économie circulaire, donne des conseils méthodologiques et organisationnels et détaille les possibilités offertes par le code de la commande publique pour favoriser la prescription d'écomatériaux.

[Consulter le guide](#)